



## Prix Cancéropôle Île-de-France 2024

### Règlement

#### 1- Objet

Le Cancéropôle Île-de-France lance jusqu'au 9 septembre 2024 midi un appel à résumés pour le Prix 2024 du Cancéropôle Île-de-France. Il est destiné à récompenser les travaux des doctorants ou post-doctorants franciliens (en poste dans un laboratoire francilien travaillant sur la recherche contre le cancer). Les lauréats des années précédentes ne sont pas éligibles.

#### 2- Jury

Le jury sera composé de membres du Comité d'Orientation et de Pilotage Stratégique du Cancéropôle.

Les membres du jury doivent déclarer, dès qu'ils en ont connaissance, tout conflit d'intérêts avéré ou potentiel.

S'il y a risque de conflit d'intérêts, le membre du jury concerné a l'interdiction de participer à l'étude du dossier concerné et, lors de la décision finale, il ne devra pas s'exprimer sur le classement dudit dossier.

#### 3- Prix et Présentation

Les trois lauréats se verront attribuer un prix de 1500 € chacun, à l'occasion du 17<sup>e</sup> Colloque du Cancéropôle Île-de-France, **qui se déroulera à Paris, Hôtel Ibis Paris 17 Clichy Batignolles, 10 rue Bernard Buffet, 75017, le 4 octobre 2024.**

Les candidats sont invités à assister à ce webinaire : <http://www.canceropole-idf.fr>.

**Les lauréats s'engagent à être présent lors de la journée de remise des prix. Les lauréats présenteront oralement leurs travaux en cinq minutes aux participants du colloque. Le non respect de cette disposition vaudra pour renoncement au prix. (*voir article 5*)**

#### 4- Modalités Pratiques

Le formulaire de réponse à l'appel à candidatures est disponible sur le site du Cancéropôle Ile-de-France <http://www.canceropole-idf.fr> :

- article de présentation de l'appel à candidatures : <https://www.canceropole-idf.fr/aap/prix-2024-du-canceropole-idf>
- les dossiers sont à soumettre par voie électronique via le formulaire en ligne <http://formulaire.canceropole-idf.fr/s3/aap2024-prix>

Les réponses à l'appel à résumé ainsi que la présentation orale, le cas échéant, doivent obligatoirement être **en langue française**.

Aucun dossier incomplet ne sera examiné par le jury.

## **5- Attribution du prix**

Chaque dossier reçu **complet** dans les délais fixés à l'article 1 du présent règlement sera expertisé par les membres du jury.

Le jury réalisera un classement de l'ensemble des dossiers de candidature éligibles en prenant notamment en compte les critères de qualité et d'originalité scientifique. Les décisions du jury et des instances délibérantes du Cancéropôle Île-de-France sont souveraines, le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions.

### **Présentations:**

Les trois lauréats présenteront leurs travaux lors du Colloque annuel du Cancéropôle Île-de-France qui aura lieu le 4 octobre 2024 à Paris (cf art 3). Conformément à la législation en vigueur (loi n°94-665 de 1994 relative à l'emploi de la langue française), les présentations doivent être faites en français (à défaut leur traduction doit pouvoir être distribuée aux participants au colloque, les éventuels frais de traduction sont à la charge des lauréats).

Leur absence vaudra pour renoncement au prix.

## **6- Usage à des fins de publication**

Tous les auteurs cèdent gratuitement au Cancéropôle Île-de-France les droits de reproduction et de présentation de leurs œuvres sur tous supports connus à ce jour pour toute utilisation relative au prix du Cancéropôle Île-de-France 2024.

## **7- Données personnelles**

Le Secrétariat Général du Cancéropôle Ile-de-France traite vos données personnelles afin de gérer le traitement des dossiers en réponse à l'appel à candidatures et à la remise des prix.

Sur la base de votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment, vos données personnelles pourront également être utilisées pour vous adresser des communications sur les animations du Cancéropôle Île-de-France. Les données à fournir de manière obligatoire sont identifiées sur le formulaire. Sans ces données, votre participation ne sera pas prise en compte. Ont accès aux données vous concernant les instances et les financeurs du Cancéropôle Ile-de-France chargés de la gestion et du financement des appels à projets.

Conformément à la réglementation applicable, et dans les conditions qu'elle définit, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives générales ou particulières relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits par courrier à Cancéropôle Île-de-France – Hôpital Saint-Louis 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris ou par courriel à l'adresse [info-cnif@canceropole-idf.fr](mailto:info-cnif@canceropole-idf.fr). Enfin, vous pouvez saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés d'une réclamation. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données personnelles, vous pouvez consultez [la Politique de confidentialité](#) sur notre site web.

## **8- Réserves**

La responsabilité du Cancéropôle Île-de-France et des membres du jury ne pourra être engagée si le prix (notamment son montant) ou ses conditions d'organisation ou d'attribution devaient être modifiés, reportés ou annulés.

La soumission d'un dossier de candidature emporte acceptation de l'ensemble des dispositions énoncées dans le présent règlement.